

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 18 juillet 2022

Délibération n°2022/175

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 45 Votants : 57 Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 18 juillet 2022 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'auditorium de St Clair du Rhône, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, présidente de la Communauté de communes. La séance du conseil communautaire est fermée au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 7 juillet 2022

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	M. MONTEYREMARDE Christian
ASSIEU	M. SEGUI Jean-Michel
BEAUREPAIRE	M. PAQUE Yannick, M. SOLMAZ Kénan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	M. MALATRAIT Jean-Charles, Mme COULAUD Raymonde
CLONAS SUR VAREZE	M. VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	M. GARNIER Jacques
LE PEAGE DE ROUSSILLON	M. MONDANGE André, Mme ALBUS Delphine, M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle, M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	M. MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	M. MERLIN Denis
PACT	M. ILTIS Laurent
PISIEU	M. DURIEUX Jean-Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	M. PASCAL Michel
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	M. DURANTON Robert, M. PEY René, Mme BONNET Josette, M. ROUSVOAL Marc, Mme HAINAUD Marie-Christine, Mme LINOSSIER Nathalie, M. TEIL Laurent, Mme MOREL Nathalie
SABLONS	M. CHAMBON Denis
SAINT ALBAN DU RHONE	M. BECT Gérard
SAINT BARTHELEMY	M. MERLIN Olivier, M. DESSEIGNET Frédéric
SAINT CLAIR DU RHONE	M. MONTEYREMARDE Axel
SAINT JULIEN DE L'HERMS	M. GENTY Philippe, M. CORRADINI Louis, M. RULLIERE Claude, Mme CHOUCANE Aïda
SAINT MAURICE L'EXIL	M. CROS Michel
SAINT PRIM	M. MOUCHIROUD Robert
SAINT ROMAIN DE SURIEU	M. VIAL Gilles, Mme BUNIAZET Françoise, M. AZZOPARDI Xavier
SALAISE SUR SANNE	M. LHERMET Claude
SONNAY	Mme REUX Monique
VERNIOZ	

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme ZABOROWSKI Dorothée pouvoir à Mr MOULIN Bernard – Mme MOULIN MARTIN Béatrice pouvoir à Mr PAQUE Yannick – Mme MONNERY Annie pouvoir à Mr SOLMAZ Kénan – Mr BONNETON Gilles pouvoir à VIALLATTE Régis – Mr DARBON Thierry pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr DURANTON Robert – Mme LECOUTRE Sandrine à Mr MERLIN Olivier - Mme LIBERO Marie France pouvoir à Mme CHOUCHANE Aïda - Mme RABIER Christine pouvoir à Mr GENTY Philippe – Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mr AZZOPARDI Xavier – Mme OGIER Karelle pouvoir à M. MERLIN Denis

EXCUSES/ABSENTS : Mr DOLPHIN Jean Michel – Mr FLAMANT Yann – Mr ANDRE Sébastien – M. BERAULT Yann – M. GIRARD Gabriel – M. IMBLOT Jean Paul – M. MERCIER Serge — M. BATARAY Zerrin – M. SATRE Luc

Mme Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.



OBJET : Créations de postes – budgets eau et assainissement

Les agents des services publics industriels et commerciaux (SPIC) sont employés dans les conditions du droit privé (code du travail).

La convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement s'applique aux agents nouvellement recrutés au service des Eaux d'EBER ainsi qu'aux agents non fonctionnaires.

Toutefois, les actes réglementaires par lesquels une personne publique définit les conditions de travail des agents du SPIC restent des actes administratifs relevant de la compétence du juge administratif. Les règlements relatifs à la situation des personnels et toute délibération générale relative à l'organisation du personnel sont des actes de droit administratif.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

A la suite de plusieurs départs au sein du service des eaux, il est proposé la modification de cinq postes publics en statut de droit privé :

- 1 poste d'agent d'exploitation compostage à temps complet ;
- 1 poste d'agent polyvalent d'exploitation assainissement à temps complet ;
- 1 poste d'agent polyvalent travaux eau et assainissement à temps complet ;
- 1 poste de technicien réseau eau potable à temps complet ;
- 1 poste de technicien responsable exploitation eau potable à temps complet.

Le Conseil Communautaire,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 34 ;
- Vu l'article R2221-72 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les budgets Eaux et Assainissement ;

Considérant qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement des services d'assurer les missions décrites ci-dessus,

Considérant que pour les régies dotées de la seule autonomie financière, le Conseil communautaire, dans les conditions prévues par les statuts règle les conditions de recrutement, de licenciement et de rémunération du personnel,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres,

ADOPTE les propositions de Madame la Présidente ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs,

INSCRIT les crédits correspondants,

- au budget **Assainissement** pour les postes suivants :
 - 1 poste d'agent d'exploitation compostage à temps complet
 - 1 poste d'agent polyvalent d'exploitation assainissement à temps complet
 - 1 poste d'agent polyvalent travaux eau et assainissement à temps complet
- au budget **Eau** pour les postes suivants :
 - 1 poste de technicien réseau eau potable à temps complet
 - 1 poste de technicien responsable exploitation eau potable à temps complet

AUTORISE Madame la Présidente à accomplir toute formalité et signer tout acte relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du Service Gestion Comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD